

COMMUNE DE LONGCHAMP-SUR-AUJON
PROCÈS VERBAL D'UNE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 MAI 2014

PRESENTS : Alain **TOURNEBISE**, Maire, Jean-Claude **RONCARI**, Grégory **FONTAINE**, Annette **VOIRIN**, Adjoints, Xavier **GAMBA**, Etienne **LECLERE**, Sandrine **FLEURY**, Fabrice **FOU TRIER**, Bertrand **THIEBAULT**, Denis **LEMAIRE**, Conseillers Municipaux.

POUVOIR : Gilles **BARDU** à Grégory **FONTAINE**.

Madame Annette **VOIRIN** est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **approuve le procès-verbal du 25 avril 2014**.

Le Maire passe à l'examen de l'ordre du jour :

1. Demande d'emprunts pour financer la construction de la Station d'Épuration,
2. Travaux de rénovation de l'Église – Lancement de la consultation,
3. Vente du micro tracteur John Deere et acceptation du paiement,
4. Questions diverses.

1) DEMANDE D'EMPRUNTS POUR FINANCER LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION

Demande d'emprunts pour financer la construction de la Station d'Épuration
Délib. n° 26/2014
Visée S/P 04/06/2014

Afin de financer la construction de la Station d'Épuration et la réhabilitation des Réseaux, le Conseil Municipal décide de réaliser :

❖ **Un prêt court terme à taux fixe**

Auprès du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, dont les conditions sont les suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Durée : 24 mois
- Taux fixe : 1,92 %
- Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle
- Remboursement du capital à l'échéance ou par anticipation sans frais
- Frais de dossier : 150 €
- Déblocage 10 % dans le mois suivant l'instruction des conventions

❖ **Un prêt moyen terme, à taux fixe et à échéances constantes**

Auprès du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, dont les conditions sont les suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Durée : 12 ans
- Taux fixe : 2,81 %
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Frais de dossier : 150 €
- Déblocage 10 % dans le mois suivant l'instruction des conventions
- Pas de commission de en cas de non utilisation totale

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les contrats de prêt et lui donne pouvoir de rembourser par anticipation (partiel ou total) l'emprunt relais.

2) TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Travaux de
rénovation de l'Eglise
– lancement de la
consultation
Délib. n° 27/2014
Visée S/P 04/06/2014

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée Délibérante que la toiture de l'Eglise a subi des dégradations suite à la tempête du 19 juin 2013 et qu'elle a besoin d'être rénovée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le principe de lancer l'opération de rénovation de l'Eglise, décide de passer un marché sans formalités préalables et autorise le Maire à lancer la consultation suivant la procédure adaptée conformément à l'article 74 II du Code des Marchés Publics. Il charge le Maire de mettre en œuvre les procédures de passation et d'exécution de ce marché, donne délégation au Maire pour mener à bien cette procédure, autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'opération et à signer les actes en rapport à la consultation et l'attribution du marché et dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2014.

3) VENTE DU MICRO TRACTEUR JOHN DEERE ET ACCEPTATION DU PAIEMENT

Vente du micro
tracteur John Deere et
acceptation du
paiement
Délib. n° 28/2014
Visée S/P le 04/06/2014

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire de vendre le micro tracteur John Deere LT 166 acquis en 2000 pour la somme de 3 475,84 €, suite à l'achat d'un nouveau micro tracteur en 2012.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de vendre le micro tracteur John Deere LT 166 à Monsieur LEVEILLE Sébastien, 3 rue de la Gue 10200 ARCONVILLE, pour la somme de **1 000 euros**.

4) QUESTIONS DIVERSES

- **Fabrice FOUTRIER** informe les membres du Conseil Municipal qu'une vente de bois a eu lieu récemment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 30.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

A. VOIRIN

A. TOURNEBISE